

224C1394
FR0011027135-FS0577

6 août 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

PATRIMOINE ET COMMERCE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 août 2024, la société coopérative Crédit Agricole Centre France (1, avenue de la Libération, 63000 Clermont Ferrand) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 1^{er} août 2024, le seuil de 5% du capital de la société PATRIMOINE ET COMMERCE et détenir 869 565 actions PATRIMOINE ET COMMERCE représentant autant de droits de vote, soit 5,44% du capital et 3,36% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
SNC CACF Investissements Fonciers ²	869 565	5,44	3,36
Total CRCAM	869 565	5,44	3,36

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société PATRIMOINE ET COMMERCE³.

¹ Sur la base d'un capital composé de 15 972 458 actions représentant 25 883 851 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Contrôlée par la société coopérative Crédit Agricole Centre France

³ Cf. notamment communiqué de presse de la société PATRIMOINE ET COMMERCE en date du 1^{er} août 2024.